

Commission de Suivi de Site (CSS) Eurenco et CAPL - Commune de Sorgues réunion du 7 Février 2020

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30 DÉCEMBRE 2019

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT »

GAUME Bertrand	PREFET DU VAUCLUSE PREFET DU GARD	Représenté
SARACCO Isabelle	DREAL	Présente
GAUCHERAND Aurélien	SIDPC 84	Présent
BENSA Rosen	DDT 84	Présent
	DIRECCTE 84	
ARNAUD Nathalie	DDPP	Présente

COLLÈGE « ÉLUS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

LAPORTE Jean-François	COMMUNE DE SORGUES	Présent
HEBRARD Joris	COMMUNE DU PONTET	
BLUY Jean-Marc	COMMUNE D'AVIGNON	Représenté
BESSION Serge	COMMUNE DE SAUVETERRE	
BONIFAY Jean-Pierre	COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	Présent
GRAU Jacques	COMMUNAUTÉ COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT - PRÉSIDENT	Présent
HEBRARD Joris	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON	

Suppléants

DESFOUR Dominique	COMMUNE DE SORGUES	
COSTA Jean-Louis	COMMUNE DU PONTET	Présent
REZOUALI Chantal	COMMUNE D'AVIGNON	
DENIS Huguette	COMMUNE DE SAUVETERRE	
ZANIRATO François	COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	
ROCA Emmanuelle	COMMUNAUTÉ COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT -	
GROS Olivier	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON	Représenté

COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

BONNEAU Jean-Paul	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	Présent
DUPUY Pascal	CENTRE D'ANIMATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES DE SORGUES	
MARIN Michel	FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE	
RICHTER Jean-Yves	SEPR	
AMEAUX Jérémy	SKPRF	Présent

Suppléants

BERNARD Nicole	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	
VITALE Stéphane	CENTRE D'ANIMATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES DE SORGUES	Présent
SERVAN Gérard	FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE	
COUTURIEUX Sébastien	SEPR	Présent
D'ALL'ORSO Carole	SKPRF	

COLLÈGE « EXPLOITANTS D'INSTALLATIONS CLASSÉES »
Titulaires

MAYER Yann	EURENCO DIRECTEUR	Présent
GREHL Laure	CAPL	Présente

Suppléants

AUFORT Philippe	EURENCO	Présent
GASSER Aline	CAPL	

COLLÈGE « SALARIÉS DES INSTALLATIONS CLASSÉES »
Titulaires

ESPOSITO Hervé	SALARIÉ EURENCO	Présent
NURY Philippe	SALARIÉ CAPL	Présent

Suppléants

ALLE F	SALARIÉ EURENCO	
OMBRY Guillaume	SALARIÉ CAPL	

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

POURTAIN Eric	CYPRES	Présent
LINK Jérôme	SDIS 84	Présent
BANCAL Laurence	DASEN 84	

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS DANS L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
COLLÈGE « ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT »

BARAFORT Alain	DREAL	Présent
BERNABEI Noémie	DDPP 84	Présente

COLLÈGE « ÉLUS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

COMBES Bertrand	COMMUNE DE SORGUES.	Présent
BARRERA Patrice	RESPONSABLE RISQUES MAJEURS - COMMUNE DE SORGUES	Présent

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

VAISSIERE Marie	SERVICE QSE CAPL	Présent
HACHAICHI Maher	SERVICE QSE CAPL	Présent

COLLÈGE « PERSONNALITÉS QUALIFIÉES »

TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présent
------------------------	--------	---------

La réunion débute à 10h16.

L'accueil est fait par M. Jacques Grau, président de la CSS.

Un tour de table de présentation est effectué.

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

<i>COLLÈGE ÉTAT (10 VOIX/MEMBRE) :</i>	<i>4 PRÉSENTS – 1 POUVOIR / 7 MEMBRES</i>	<i>50 VOIX (/70)</i>
<i>COLLÈGE COLLECTIVITÉS (10 VOIX/MEMBRE) :</i>	<i>4 PRÉSENTS – 2 POUVOIR / 7 MEMBRES</i>	<i>60 VOIX (/70)</i>
<i>COLLÈGE RIVERAINS (14 VOIX/MEMBRE) :</i>	<i>4 PRÉSENTS – 0 POUVOIR / 5 MEMBRES</i>	<i>56 VOIX (/70)</i>
<i>COLLÈGE EXPLOITANT (35 VOIX/MEMBRE) :</i>	<i>2 PRÉSENTS – 0 POUVOIR / 2 MEMBRES</i>	<i>70 VOIX (/70)</i>
<i>COLLÈGE SALARIÉS (28 VOIX/MEMBRE) :</i>	<i>2 PRÉSENTS – 0 POUVOIR / 2 MEMBRES</i>	<i>70 VOIX (/70)</i>
<i>COLLÈGE PERS. QUALIFIÉES (5 VOIX/MEMBRE) :</i>	<i>2 PRÉSENTS – 0 POUVOIR / 3 MEMBRES</i>	<i>10 VOIX (/15)</i>

TOTAL : 18 PRÉSENTS (NOMMÉS DANS L'AP) + 3 POUVOIRS = 21 MEMBRES SUR 26 MEMBRES : 316 VOIX DÉLIBÉRATIVES SUR 365 – LE QUORUM EST ATTEINT, LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 18 JANVIER 2019

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 18 janvier 2019 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :
La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 18 janvier 2019.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 316

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

M. ESPOSITO Hervé remplace M. CAPRON Christian dans le « collège des salariés ».

M. AMEAUX Jeremy remplace M. RICHTER Jean-Yves dans le « collège des riverains ou associations de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission est créée ».

La proposition de composition du bureau est proposée au vote :

Résolution :
Le bureau de la CSS sera dorénavant composé de :

Président (Collège Collectivités) :	M. GRAU Jacques
Collège Administrations :	DREAL PACA UD84
Collège Exploitants :	M. AUFORT Phillipe (EURENCO)
Collège Salariés :	M. ESPOSITO Hervé (EURENCO)
Collège Riverains :	M. AMEAUX Jeremy (SKPRF)

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 316

PRÉSENTATION DE LA CAPL (BILAN ANNUEL ; SGS ; INCIDENTS ET ACCIDENTS ; PROJETS)

Mme Grehl présente un diaporama (en **annexe**).

Mme Grehl rappelle :

- qu'il n'y a pas de fabrication sur le site ;
- que les quantités de chaque produit présents sur le site sont suivies scrupuleusement afin de ne jamais dépasser les seuils autorisés ;
- qu'il y a eu de nombreux départs de salariés en retraite qui ont été remplacés ce qui nécessite un plan de formation important.

Une demande de visite est faite par le CYPRES. Demande acceptée sur le principe mais il faudra en fixer les modalités.

PRÉSENTATION D'EURENCO (BILAN ANNUEL ; SGS ; INCIDENTS ET ACCIDENTS ; PROJETS)

M. Aufort présente un diaporama (en **annexe**).

M. Aufort précise que :

- l'automatisation des vannes des stockages d'additif permettra une fermeture à distance ;
- le démantèlement de l'ancienne chaufferie se fera en 2 étapes ;
- l'action sur la première lagune a duré une dizaine d'années et que le traitement de la seconde lagune nécessite des chantiers préalables, démarrés ;
- le site de Sorgues n'est plus soumis aux quotas CO₂ ;
- le plan de défense incendie a été mis à jour ;
- le véhicule d'intervention a été changé.

Question concernant l'incident de Septembre (prise en feu sur l'atelier d'hexogène) : L'incident était-il dû à une erreur de process ou à une erreur humaine ?

Réponse de M. AUFORT : *Les deux. Il y a un eu un arrêt d'urgence, celui-ci permet d'arrêter les coulées, mais le système a été réarmé ce qui a provoqué la reprise des coulées, entraînant la prise en feu. Lors de cet incident le système de sécurité n'était pas suffisamment bloquant, ce problème a été corrigé.*

Remarque de la DREAL : *Il y a eu une erreur mais le système n'était pas assez bloquant, Et a permis que l'erreur soit faite alors que cela n'aurait pas du pouvoir être possible.*

Question de M. AMEAUX concernant le projet « Installation de synthèse et finition d'hexogène » : Vous dites ne pas envisager de mesures supplémentaires concernant le risque sur le bâti de la société SKPRF ?

Réponse de M. AUFORT : *Ce projet permettra de supprimer les scénarios de surpression impactant Smurfit Kappa et SEPR par déplacement d'ateliers et par des mesures organisationnelles avec une réduction des charges sur d'autres ateliers, ce qui réduira les niveaux de surpression affectant Smurfit Kappa et SEPR.*

Question de M. AMEAUX : Ces investissements ont-ils été validés par l'entreprise ?

Réponse de M. MAYER : *Il est question de plusieurs dizaines de millions d'Euros. Oui, les investissements sont validés, ce projet date de 2010, nous en avons informé nos équipes et avons renforcé celles qui travaillaient.*

Remarque de la DREAL : *Le projet a bien été déposé, mais des compléments doivent être apportés sur les traitements des rejets aqueux, et la modélisation de certains phénomènes toxiques fait actuellement l'objet d'une tierce-expertise.*

Présentation de la DREAL (Bilan de l'inspection des installations classées pour chacun des sites).

Mme SARACCO Isabelle Présente un diaporama (en **annexe**).

PRÉSENTATION DE LA DDT

Mme BENSA Rozen présente un diaporama (en **annexe**).

MME BENSA précise que :

- le TAC est le Taux d'Atténuation Cible
- le plafonnement des travaux exigibles est de 20 k€ ou 10 % de la valeur vénale du bien
- le PARI est un Programme d'Accompagnement des Risques Industriels
- l'IR est l'Impôt sur les Revenus
- la TFPB est la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- l'OPAH est l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

Question de M. COMBES : Nous devons consigner des sommes auprès de la caisse des dépôts et consignations. Comme il y a un délai de minimum 2 mois. Pourrait-on avoir les éléments ?

Réponse de Mme. BENSA : *L'appel à consignation se fera après l'arrêté préfectoral qui devrait être publié en Avril.*

Question de M. GROS : De combien de temps dispose-t-on pour réaliser les travaux ?

Réponse de Mme SARACCO : *Pour CAPL ils devront être faits avant fin 2020 pour pouvoir avoir une aide de l'état.*

Pour Eurenco, il faudra d'abord instruire à nouveau le PPRT dont l'annulation par le TA fait actuellement l'objet d'un pourvoi en cassation.

Question sur les travaux : Est-ce aux propriétaires de prendre l'initiative de lancer les démarches ?

Réponse : *Oui, si les propriétaires ne lancent pas le dossier, ils perdent la possibilité de prétendre aux aides de financement. La date butoir de dépôt des factures des travaux est fixée au 1er Janvier 2021. Il est rappelé que le crédit d'impôt lui sera à l'année N+1.*

Les travaux doivent absolument être faits cette année et il faut contacter la société Urbanis qui gère ce dossier de préférence avant fin juin 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Question de M. COMBES : Pourquoi la CAPL n'est pas partie prenante à la convention ? Incertitudes sur le cofinancement institutionnel.

Réponse de Mme GREHL : *Lors de la réunion nous avons été surpris que l'on nous demande des consignations sur des estimations et non sur des projets avérés. Nous ne sommes pas d'accord avec le fait de consigner des sommes pour un projet qui n'est pas finalisé. Ces sommes sont basées sur des estimations et, le jour où la présentation a été faite à la CAPL, aucun riverain ne s'était manifesté. La CAPL confirme qu'elle participera au financement des travaux et qu'elle est capable de réagir très vite en termes de paiement, si le besoin se manifeste.*

Question de M. AMEAUX : Le PPRT d'EURENCO a été abrogé, quelles vont être les suites ?

Réponse de Mme. SARACCO : *L'État s'est pourvu en cassation, il n'y a donc pas de visibilité pour le moment. Mais deux options sont possibles : soit on reprend tout à zéro, ce qui est probable, soit on repart de l'enquête publique. Le porter à connaissance réalisé suite à l'annulation du PPRT est toujours applicable, mais comme il n'y a plus de PPRT approuvé aucun financement n'est possible pour les travaux actuellement.*

Les différents sujets de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h38.

Le Président de la CSS



Jacques GRAU
Communauté de Communes
Les Sorgues du Comtat